

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Collectivités Locales et du Cadre de Vie Bureau du Contrôle administratif et de l' intercommunalité Dossier suivi par : Rose-Marie Fortuny

Tél: 04 68 51 68 44

Perpignan, le 9 JUIN 2008

ARRETE PREFECTORAL Nº 2291/2008

Portant modification des collèges électoraux convoqués aux fins de renouvellement de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI)

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU les articles L5211-42 à L5211-45 et R5211-19 à R5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 mai 1992 instituant la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale des Pyrénées-Orientales et les arrêtés ultérieurs modificatifs ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juin 2001 portant composition de la Commission Départementale de la coopération Intercommunale et les arrêtés ultérieurs modificatifs ;

VU l'arrêté préfectoral n°1001 /08 du 14 mars 2008 fixant le nombre et la répartition des sièges de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale;

VU l'arrêté préfectoral n°1917/2008 du 15 mai 2008 portant organisation des collèges électoraux convoqués aux fins de renouvellement de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale;

Considérant la démission de M. Jean-Claude Rivayrol, Maire d'Estavar le 30 avril 2008 et l'élection concomitante de M. Jean-Louis Combalbert en qualité de Maire d'Estavar;

Considérant l'élection de M. Henri Demay en qualité de président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'Amélioration de l'habitat du Canton de Vinça;

.../...

Adresse Postale: 24, quai Sadi Carnot - B.P. 60951 - 66951 - PERPIGNAN CEDEX

Renseignements: INTERNET: www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0010A

Considérant l'élection de Mme Claire Vobaure en qualité de Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire Enveitg Latour de Carol;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales;

ARRETE

ARTICLE 1: la liste nominative des différents collèges électoraux en vue du renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) est modifiée comme suit :

- ♦ Dans le collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale M. Jean-Louis Combalbert est élu Maire d'Estavar en lieu et place de M. Jean-Claude Rivayrol démissionnaire.
- ♦ dans le collège des communes membres de chartes intercommunales des Pyrénées-Orientales : M. Jean-Louis Combalbert Maire d'Estavar en lieu et place de M. Jean-Claude Rivayrol démissionnaire.
- ♦ Dans le collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :
- M. Henri Demay est élu Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'Amélioration de l'Habitat du Canton de Vinça.
- Mme Claire Vobaure est élue Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire Enveitg Latour de Carol.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2: M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet et par délégation, Le Chef de Bureau

Hélios JORDA

Hugues BOUSIGES

